

Article 31 du Règlement

père que votre petit-fils n'apprend pas le français pour me faire plaisir à moi!»

Madame la Présidente, quand j'ai appris l'anglais, ce n'était pas pour sauver le Canada que je l'ai fait, c'est parce que je voulais communiquer avec mes collègues de langue anglaise, que je voulais comprendre le pays et je voulais comprendre les États-Unis également. Chaque fois qu'on essaie de frauder l'opinion publique, j'ai beaucoup de difficulté à admettre cela.

Souvent, au Canada anglais, on a l'impression qu'on fait une concession majeure aux Québécois dans les programmes de bilinguisme. Je leur dis: Ne prenez pas cela comme cela! Les Québécois qui ont choisi d'être bilingues l'ont fait pour eux-mêmes, l'ont fait pour leur édification personnelle, l'ont fait par curiosité d'une autre culture et on espère qu'il en est ainsi pour vous. On espère que l'accès à la langue française, que l'on considère comme un privilège, sera l'occasion rêvée de s'ouvrir sur le monde car nous sommes tous des citoyens du monde. Mais n'allez pas croire que vous posez là un geste d'unité nationale.

Madame la Présidente, laissez-moi vous dire que lorsqu'on veut, à cause de la politique du bilinguisme, subjuguier le principe de la nation, rendons-nous à l'évidence qu'il y a au moins deux nations dans ce pays, et peut-être trois, si on compte les peuples autochtones. Par conséquent, nous avons des nations unilingues dans un cadre juridique qui se veut bilingue, et dans une minorité, des individus bilingues. Mais le fait d'accorder ces services ne pose pas un geste d'unité nationale, et cela je veux le répéter, parce que ça fait des années et des années qu'on se berce d'illusions en pensant qu'en posant des gestes comme celui-là, on vient de faire une grande faveur aux francophones. Si on croit au bilinguisme des institutions, ce n'est pas une faveur, c'est un droit.

Cependant, madame la Présidente, ne pensez pas que les ardeurs souverainistes des Québécois seront arrêtées parce qu'il y a un traducteur de plus dans les Territoires du Nord-Ouest! Il ne faudrait tout de même pas créer des illusions de cette nature-là.

Je dis à nos amis francophones hors Québec que le meilleur point d'ancrage qu'ils peuvent avoir, c'est un Québec souverain, un Québec francophone qui sera à ce moment-là une société vibrante de culture et de langue françaises. Nous serons toujours ouverts et accueillants envers ceux qui veulent que leur quotidien soit franco-

phone, à ceux qui veulent élever, éduquer leurs enfants, leur permettre de grandir, de travailler en français. Quand on parle de bilinguisme, la seule ville véritablement bilingue au Canada, madame la Présidente, c'est Montréal.

Mme le vice-président: Je me dois d'interrompre l'honorable député qui voudra sans doute continuer après la période des questions orales.

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux Déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LES ENVOIS COLLECTIFS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, au Budget du 20 février 1990, le ministre des Finances demandait aux Canadiens de se serrer la ceinture. Immédiatement, j'ai pris des mesures pour réduire de quatre à un par année les envois des bulletins parlementaires aux électeurs de ma circonscription, et j'ai supprimé l'envoi des 2 000 cartes de vœux de Noël et du Nouvel An.

Depuis septembre 1984, j'ai expédié 26 envois collectifs à mes électeurs, ce qui représente 822 615 copies, totalisant un coût de 155 260,45 \$, montant qui ne comprend pas les préparatifs de l'atelier de photomécanique, ni les frais de poste.

Madame la Présidente, j'ai suivi le système en son temps, mais aujourd'hui, en cette période de récession, je ne regrette pas la décision que j'ai prise de ne pas envoyer à mes commettants le calendrier, qui constituait habituellement mon envoi collectif de fin d'année.

* * *

[Traduction]

LE SÉNAT

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, le Président de l'autre endroit récidive. Hier, après que le huitième amendement des libéraux a été rejeté de justesse par les conservateurs, il a privé un sénateur indépendant de l'Alberta de son droit démocratique de présenter son propre amendement au projet de loi sur la TPS.